

25 mars 2003

03.121

Interpellation Olivier Mauler

Unis vers la cité lémanique?

Les buts de la politique menée pour promouvoir l'Université de Neuchâtel ne sont pas clairs et échappent à la sagacité des observateurs les moins avertis.

Nous prions donc le Conseil d'Etat d'éclairer notre lanterne sur les points suivants:

- Quelle est la teneur exacte des décisions prises avec le canton de Vaud?
- Sur la base de quelles études, rapports, analyses, considérations, raisonnements, le Conseil d'Etat a-t-il pris ses décisions?
- Les sciences économiques sont-elles discrètement échangées contre la HEG?
- Quelles ont été les consultations menées avec les professeurs, le corps intermédiaire et les étudiants?
- Le Conseil d'Etat juge-t-il que les regroupements et synergies sont effectués dans une "perspective de complémentarité et d'enrichissement mutuel", selon ses propres termes (cf. mandat d'étude donné aux rectorats respectifs le 25 juin 2002)?
- Quelles sont les perspectives pour les autres facultés en général, pour la théologie en particulier?
- Le Conseil d'Etat a-t-il d'autres projets de troc pour l'Université?
- Quelle est la masse critique d'étudiants nécessaire à Neuchâtel pour que l'Université se développe et continue d'être subventionnée par la Confédération?
- La cassette secrète de l'Université n'aurait-elle pas été mieux utilisée pour promouvoir les sciences économiques plutôt que d'acquérir un bâtiment administratif (Saint-Gall, autre petite ville, se donne les moyens d'avoir une faculté prestigieuse, à côté de Zurich)?
- Qu'aurait signifié une politique de repli aux yeux du Conseil d'Etat?
- Pourquoi la commission des affaires extérieures n'a-t-elle pas été tenue au courant ni consultée?
- La clause d'urgence peut-elle être invoquée pour traiter la motion populaire de la Fédération des étudiants neuchâtelois (FEN) 03.117, du 21 février 2003, "Etude des moyens pour assurer à long terme le développement de l'Université de Neuchâtel"?

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

Cosignataires: V. Schweingruber, J. Martin, T. Humair, V. de Montmollin et R. Graber.